



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

ICC 96-9

10 octobre 2006
Original : anglais

F

Conseil international du Café
Quatre-vingt-seizième session
25 – 29 septembre 2006
Londres, Angleterre

Décision du Conseil

**Établissement d'un groupe de travail sur l'avenir de
l'Accord international sur le Café**

1. Afin de faciliter le processus permettant de déterminer l'avenir de l'Accord international sur le Café, le Conseil international du Café décide d'établir un Groupe de travail chargé d'examiner l'Accord en vigueur et les propositions soumises par les Membres, ou par d'autres parties invitées, et de faire des recommandations au Conseil.
2. Le Groupe de travail est ouvert à tous les Membres et élabore son propre règlement intérieur.
3. Le Conseil international du Café désigne un président et un vice-président.
4. Le Groupe de travail tient sa première réunion le plus rapidement possible, dans l'objectif de présenter ses recommandations au Conseil à sa session de mai 2007.
5. Le Groupe de travail se réunit normalement au siège de l'Organisation, dans la mesure du possible durant la période des réunions ordinaires du Conseil et/ou du Comité exécutif, et entre ces réunions s'il le décide.